

<b>Fiche INF 3</b>	Date de mise à jour	3.12.2007
<b>Type de mesure</b>	<b>N° de mesure</b>	<b>Horizon</b> <b>Priorité</b>
<b>Aménagements cyclables sur route et en site propre</b> <b>Modération du trafic et sécurisation des déplacements doux</b>	9a	2009-2010
	9b	2009-2010

**NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)**

Réaménagement de l'entrée Nord-Est de Delémont afin de modérer le trafic et de sécuriser les déplacements à pied et en vélo.

**ESTIMATION DES COÛTS**

Mesure 9a : (0.62 mio CHF)  
Mesure 9b : (1.47 mio CHF)

**PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS**

Canton : (42%)  
Ville de Delémont : (47%)  
CFF : passage à niveau CFF gardé (11%)

**ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET**

Etude préliminaire et avant-projets disponibles  
Crédit d'étude pour projet définitif de 50'000 CHF  
accepté

**DOCUMENTS DE REFERENCE**

Plan directeur cantonal, fiches 2.06 et 2.07  
Plan directeur sectoriel des itinéraires cyclables  
Plan directeur de la Ville de Delémont

**BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE****Mesure 9a : Porte d'entrée Nord-Est (route cantonale H18, Au Colliard)**

Sécurisation du secteur présentant des problèmes de sécurité graves : charges de trafic actuelles de 12'100 véh/j et augmentation prévisible avec l'ouverture de l'A16 et de la ZARD, traversée des piétons et cyclistes, accès dangereux à l'Auberge de Jeunesse :

- > Aménagement d'une porte d'entrée avec passage piétonnier sécurisé (rétrécissement, îlot central).
- > Elargissement des trottoirs et aménagement d'une bande cyclable en direction du centre-ville.
- > Réorganisation des accès à l'Auberge de jeunesse.
- > Longueur de l'aménagement de la route cantonale : 300 m.

**Mesure 9b : Passage à niveau CFF gardé sur itinéraire cyclable et de randonnée pédestre en site propre**

Sécurisation et réaménagement de l'accès à l'itinéraire cyclable régional et de randonnée pédestre entre Courroux et Soyhières (passage CFF non gardé manque de visibilité) :

- > Déplacement et réaménagement d'un passage à niveau gardé des CFF.
- > Elargissement de la passerelle existante sur la Birse (passage à un gabarit d'espace libre à 2.50 m au lieu d'1.50 m existant).
- > Eclairage et signalisation des itinéraires cyclables et de randonnée pédestre.
- > Longueur de l'aménagement : 250 m.



## EVALUATION DE L'EFFICACITE

<b>CE1</b> : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Complément du réseau cyclable régional (Delémont – Soyhières) et de loisirs Amélioration de la sécurité, de la continuité et du confort des mobilités douces
<b>CE2</b> : Encouragement du développement vers l'intérieur	Mise en valeur de l'environnement proche des secteurs urbanisés.
<b>CE3</b> : Accroissement de la sécurité du trafic	Modération du trafic routier sur la route cantonale H18. Sécurisation du passage CFF pour les piétons et cyclistes.
<b>CE4</b> : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens (Soyhières – Delémont).

### Mesure 9a : Localisation de la porte d'entrée nord-est en périphérie de Delémont

